

Décision

Générale

colonial

Décision n° 575 modifiant la décision n° 119 du 26 janvier 1967 accordant une subvention à l'enseignement privé catholique :

n° 575

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 avril 1967

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1967

Date du numéro
1 mai 1967

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : « Art.1er. — Une subvention de vingt-six millions deux cent trente mille francs Djibouti est acocrdée à la Mission Catholique de la Côte Française des Somalis, représentée par Monseigneur Bernardin Hoffman, à titre de contribution aux œuvres d'intérêt social. « Art. 2. — Cette somme sera mandatée en douze fractions égales le 15 de chaque mois», Lire : Art 1er — Une subvention de vinst-six millions deux cent cinquante mille francs Djibouti est accordée à la Mission Catholique de la Côte Française des Somalis, représentée par Monseigneur Bernardin Hoffman, à titre de contribution aux francs de fonctionnement des écoles de la Mission catholique. « Art. 2. — Cette somme sera mandatée en douze fractions égales le 15 de chaque mois. Toutefois, pour permettre à la Mission catholique de faire face à des dépenses accrues au moment des grandes vacances scolaires, les mensualités de mai, juin; juillet, août et septembre feront l'objet d'un mandatement unique le 15 mai.»